CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66662** **VALABLE JUSQU'AU** **25/07/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Raison sociale : SARL BABIC

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

29 ROUTE DE SAUGUES
1 IMPASSE BAUDELAIRE
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1982B00090

Siret : 325 230 266 00059

Téléphone : 04 71 00 55 82 **Fax :**

Portable : 06 72 70 68 77

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
DE OLIVEIRA JEAN-MICHEL GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 82 01171

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0502759904 / 22454911304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0502759904 / 22454911304

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

E-mail : sarl-babic@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 720 761 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	20/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 16:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.